en deuil.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

A venue de Mgr l'évêque de Laval à Rome avait déconcer-

Rome, le 31 août 1904.

8

c'

n'

m

8U

té tous les plans du gouvernement français. Braver les foudres méaistérielles était une chose qui avait semblé impossible au ministère de l'intérieur. Mgr Geay, d'après les calculs faits, devait être un des fondements de cette Eglise nationale qui est le rève de tous les galliesns et la négation de la véritable Eglise. Or, non seulement Mgr de Laval est venu à Rome, mais il a remis entre les mains du Souverain-Pontife sa démission d'évêque de Laval. La question est donc terminée. Et à moins que le gouvernement français ne prétende obliger Mgr Geay à rester évêque quand même, on ne voit pas qu'il puisse faire autre chose qu'accepter les faits accomplis et inscrire Laval sur la liste des évêchés vacants. Elle est

déjà longue cette liste: huit sièges attendent un pasteur. Mais le gouvernement a l'air de peu s'en soucier. Et le Souverain-Pontife, pl utôt que de nommer des évêques douteux, préfère laisser les Eglises

—Mais, dira-t-on, tous les choix du gouvernement français ne sont pas également mauvais et le pape pourrait faire un choix, élaguer ceux qu'il ne saurait accepter et agréer les autres. Ce serait, en effet, la solution la plus logique et la plus rationnelle. Sur une liste de sièges à pourvoir, il y a des noms sur lesquels les deux parties concordataires sont d'accord; et si le gouvernement français s'occupait des vrais intérêts de ses sujets, il commencerait par nommer ceux-ci. Mais malheureusement il n'est guidé dans toute cette question que par un sectarisme aussi étroit que haineux. Il applique dans l'emploi du concordat la théorie du bloc et prétend que le pape approuve toute la liste qu'il lui propose. Si un nom seulement doit être refusé, il ne présentera aucun candidat. C'est su fond la théorie de la grève appliquée au concordat, pas plus légitime que celle de Marseille,